

GRILLE TARIFAIRE 2026*

ADHÉSION & RENOUVELLEMENT AKKOMQ

Catégorie de membre et Statut	Cotisation ¹	Prime annuelle Assurance responsabilité ²		
		Janvier à décembre	Finissants avril 75%	15 juillet au 31 décembre ³ 50%
Kinésiologue clinicien-clinicienne (K) (Bac. Kinésiologie)	200 \$	151,51 \$	---	75,75 \$
Kinésiologue-Massothérapeute (MK) (ancien Bac. Kinésiologie-massothérapie de l'UQTR + examen pratique d'admission)	200 \$	151,51 \$	---	75,75 \$
Kinésiologue spécialisé.e en musculosquelettique () (Bac. Kinésiologie + DESS rééducation musculo squelettique et thérapie manuelle + examen pratique d'admission)	200 \$	316,10 \$	237,08 \$	158,05 \$
Membre en congé sabbatique Sabbatique, parental, familial, ... NOUVEAUTÉ : prime applicable selon la date du début du congé	200 \$	1 ^{er} janvier au 30 juin 50% de la prime ⁵	1 ^{er} juillet au 31 décembre 100% de la prime ⁵	---
Membre retraité.e (R)	Gratuit	1 ^{ère} année : 100% 2 ^e année : 75% 3 ^e à 6 ^e année : 50% Années suivantes : 50% pour un maximum de 6 ans au total		
Étudiant-Étudiante en Kinésiologie⁴ (E) Avec pratique sous supervision professionnelle : • Étudiant.e au bac. en kinésiologie • Étudiante.e au Dess, Maîtrise, Doctorat	Gratuit ⁴	0 \$ sans pratique		
		76,30 \$ (bacc.) 158,05 \$ (2 ^e , 3 ^e cycle)		38,15 \$ (bacc.) 79,03 \$ (2 ^e , 3 ^e cycle)
Professeur-Professeure⁴ (P) D'université (domaine de la kinésiologie) et Membre Honoraire	Gratuit ⁴	---	---	---

* Mêmes tarifs que 2022-2023, 2024-2025, pour un contrat de 2 ans 2026 et 2027. Source : Courtier Langelier octobre 2025.

Des **frais d'étude de dossier de 50 \$** sont requis pour toute nouvelle adhésion (excepté pour une adhésion Étudiant-Étudiante), ils s'ajoutent au paiement de la cotisation. Ces frais sont non remboursables.

¹ La cotisation annuelle est destinée à assurer le bon fonctionnement de l'Association, son montant a été fixé et approuvé en Assemblée générale annuelle des membres. Réduction à **125 \$** pour une adhésion après le 15 juillet (CA mars 2022).

² Tout membre doit obligatoirement souscrire à une assurance responsabilité professionnelle de l'Association. L'Akkomq fait affaire avec le Courtier LANGELIER assurances qui a confié le contrat à une des grandes sociétés de gestion d'assurance VICTOR, membre de la compagnie Victor Insurance Holdings. Les tarifs sont établis chaque année par le Courtier d'assurances. Réf. Art. 2.07 « Tout membre doit souscrire à la police d'assurance-responsabilité de l'Association et acquitter la prime annuelle au délai prescrit » p.69 des Règlements concernant l'administration et les devoirs et obligations des membres (Statuts en vigueur).

³ Réduction pour une adhésion à partir du 15 juillet.

⁴ Décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 novembre 2022.

⁵ Modification par l'assureur pour les membres en sabbatique à compter du 15 janvier 2025. Réf. Courtier Langelier, 13 décembre 2024.